



Devenir exposant au JUMP BOST

Le village exposant du Jump Bost à Barbizon offre aux professionnels l'opportunité de promouvoir et de vendre leurs produits et services auprès des cavaliers et spectateurs.

Idéalement situé en plein cœur de l'action entre l'espace restauration et les terrains, le village exposant profite d'une forte affluence.



Votre stand :

COTTAGE de 25m² (5mx 5m)

ou plus sur demande, plancher,

Emplacement extérieur, selleries limitées

Renseignements :

Virginie Bost 06 81 36 42 08

Cyrille Bost 06 81 34 00 25

Mail ecurie.bost@wanadoo.fr

site internet www.ecurie-bost.fr



Tarif Village Exposants

| | |
|---|-------------|
| 1 cottage 25m ² | 1 200 € TTC |
| 2 cottages de 25m ² jumelés = 50m ² | 2 200 € TTC |
| Emplacement extérieur Barbizon uniquement | 700 € TTC |
| 1 cottage de 9 m ² | 900 € TTC |

POUR FONTAINEBLEAU ELCTRICITE EN SUPPLEMENT

Règlement impératif 1 mois avant l'évènement
(le chèque sera encaissé la semaine précédent l'évènement si vous préférez)

Evènements

| | |
|---|------------------------|
| BARBIZON | 3 JOURS DE COMPETITION |
| CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL 2* - 1* - PONEYS - AMATEURS DU SAMEDI 31 MARS AU LUNDI 2 AVRIL 2018 (Pâques) | |

| | |
|--|------------------------|
| FONTAINEBLEAU CHAMPIONNAT DE France | 4 JOURS DE COMPETITION |
| CONCOURS HIPPIQUE MASTER PRO FFE + NATIONAL AMATEUR & PRO DU JEUDI 21 JUIN AU DIMANCHE 24 JUIN 2018 | |

| | |
|--|------------------------|
| BARBIZON | 3 JOURS DE COMPETITION |
| CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL 2* - 1* - PONEYS - AMATEURS - CHILDREN DU VENDREDI 28 AU DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018 | |

| | |
|--|------------------------|
| BARBIZON | 2 JOURS DE COMPETITION |
| TOURNEE DES AS PONEYS SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018 | |

Vos coordonnées

NOM

ACTIVITE

ADRESSE

CP + VILLE

MAIL (pour envoi de votre facture)

TELEPHONE

**FORMULAIRE à renvoyer avec un chèque total par évènement à :
Jump Bost, Haras des Brulys, 77630 Barbizon**

ASSURANCE : Jump Bost et l'Association Haras des Brulys, (organisateur des manifestations) déclarent être couverts au titre d'un contrat Responsabilité Civile GENERALI Cabinet PEZANT N°AA517387 y compris dans le cadre de l'organisation de manifestations hors et sur voie publique pour les dommages causés aux tiers en cas de faute de leur part mais ne sont en aucun cas responsables des dommages causés aux matériels appartenant aux exposants.

Tampon de votre entreprise et signature
précédée de la mention « lu et approuvé »